

# Circuit Fédéral Vétérans - Etape n°4 – Cergy

## *Les Volants de Cergy*

### Règlement Particulier

N° dossier : **2402923**

N° Autorisation :

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et celui de la Ligue Ile de France de Badminton (LIFB). Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

#### Généralités

- ✓ Cette étape n°4 du circuit fédéral FFBaD est un tournoi individuel ouvert aux joueurs et joueuses de 35 ans et plus, licenciés à la FFBaD et dont le classement vétérans est effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- ✓ Le tournoi se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2025, au Gymnase des Touleuses, 24 avenue du bois 95800 Cergy sur 9 terrains.
- ✓ Le juge arbitre de la compétition est : M. Jean-Pierre DAVID. Il sera assisté par M. Régis NEDELEC. Les décisions des juges arbitres désignés ci-dessus sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.  
Le GEO principal de la compétition est : Mme Corinne ROCHE
- ✓ Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
- ✓ Toute participation implique l'adoption de ce règlement par le joueur.
- ✓ Le tournoi est labellisé Eco-BAD
- ✓ Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 07h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.

#### Tableaux

- ✓ Les tableaux sont ouverts en simple, double et mixte à partir du classement P12 (NC autorisé mais non prioritaire) sans limite de classement et se joueront avec une phase en poules puis élimination directe
- ✓ Les tableaux sont ouverts pour toutes les catégories vétérans.
- ✓ Tout joueur de vétéran 1 à 3 peut s'inscrire jusqu'à 3 tableaux et les joueurs vétéran 4 et plus seront limités à jouer deux tableaux au maximum
- ✓ Pour chaque catégorie d'âge ou regroupement de plusieurs catégories d'âge, des séries par lot pourront être créées en fonction des écarts de CPPH et du nombre de joueurs, afin d'établir des séries homogènes. Le CPPH sera pris en compte à la date du 1<sup>er</sup> février 2025 pour la composition des séries. Pour les doubles, la moyenne CPPH de la paire sera prise en compte pour la répartition des séries.

- ✓ Le surclassement de catégorie est autorisé. Par exemple un joueur Vétérans 5 est autorisé à jouer dans un tableau en catégorie V4 jusqu'à V1. Mais un joueur V1 ne peut pas jouer dans un groupement d'une catégorie plus âgée.
- ✓ Les joueurs ayant un classement CPPH plus élevé que la limite de classement des tableaux proposés dans leur catégorie d'âge, seront surclassés dans une catégorie ou groupement d'âge inférieure. Par exemple : Un joueur V7 classé D7 sera intégré, à la clôture des inscriptions, au groupement V5/V6 qui proposera une série incluant le niveau D7, et si le groupement V7/V8 contient des joueurs classés jusqu'à P10.
- ✓ Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter ou regrouper certaines catégories ou séries respectivement trop ou insuffisamment représentées afin d'obtenir des séries cohérentes.

### Inscriptions et liste d'attente

- ✓ Les inscriptions se feront exclusivement en ligne avant la date limite d'inscription et seront prises en compte par ordre d'arrivée sur Badnet.
- ✓ Les inscriptions seront validées une fois que les deux joueurs de la paire seront inscrits. En cas d'inscription en X, le joueur sera placé en liste d'attente en attendant sa constitution. Le comité d'organisation constituera dans la mesure du possible une paire.
- ✓ Une liste d'attente sera utilisée en fonction des éventuels forfaits ou désistements avant le tirage au sort.
- ✓ Dès la clôture des inscriptions et en cas de nécessité pour compléter un tableau suite à un forfait ou à la mise à jour finale du classement des joueurs (pouvant sortir un ou des joueur(s) d'un tableau), le comité d'organisation peut autoriser une ou des inscriptions complémentaires si la liste d'attente n'est pas suffisante.
- ✓ Le paiement (**17€** pour un tableau, **25€** pour deux, **32€** pour trois tableaux) se fera exclusivement en ligne sous Ebad ou Badnet (CB, portefeuille Badnet) et avant la date limite d'inscription. Le prix payé inclut la participation fédérale de 2€.
- ✓ Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions lorsque le nombre maximum de 340 participants est atteint ou que certains groupements sont complets. Il pourra également regrouper ou annuler des séries faute de participants.
- ✓ La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 30 janvier 2025** (23h59).  
Tout joueur n'ayant pas réglé ses droits d'inscriptions avant cette date sera placé en liste d'attente.

### Déroulement

- ✓ Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage et arbitrage officiel selon les phases finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, selon disponibilité, un arbitre ou un scoreur.
- ✓ **Le volant officiel est le RSL n°3.** Les volants seront fournis pour les finales avec une limitation à quatre par match. En cas de dépassement, les joueurs devront fournir les volants. Les volants plumes homologués Elite sont à la charge des joueurs, à part égale, jusqu'aux demi-finales et finale si nécessaire.
- ✓ Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre et/ou la table de marque.

- ✓ Après son dernier match de poule, tout joueur doit rester dans la salle tant que les sorties de poules ne sont pas effectuées. Si non présent, il pourra être déclaré forfait volontaire en cas de participation aux phases finales.
- ✓ Le temps de repos entre deux matchs est au minimum de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.
- ✓ Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel de leur nom et le début du match. Passées les 5 minutes après l'appel, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré forfait.
- ✓ Jusqu'à deux coachs sont autorisés et l'utilisation des téléphones portables est interdite.

### Tirage au sort et forfait

- ✓ Le tirage au sort sera effectué le **vendredi 14 février 2025** conjointement avec le comité d'organisation et le juge arbitre principal qui contrôlera le résultat.
- ✓ Chaque participant inscrit au tournoi ayant déclaré «forfait» après la date de tirage au sort devra prévenir le club organisateur et le JA de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale des tournois de la LIFB ([forfait@lifb.org](mailto:forfait@lifb.org)). Tout forfait doit être justifié. Les droits d'engagement seront remboursés uniquement après présentation d'une copie du justificatif.
- ✓ Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

### Particularités de la salle

- ✓ Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les coaches, les personnels d'urgence et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- ✓ Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué, à l'exception du service qui peut être rejoué une fois si le volant touche un panneau ou des filins de basket.

### Autres mentions légales

- ✓ L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton)
- ✓ Toute personne en possession d'une ordonnance médicale devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi
- ✓ Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- ✓ Toute personne sur le plateau de jeu souhaitant filmer ou photographier doit demander l'autorisation préalablement au juge arbitre.
- ✓ Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.